



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 3 novembre 2025

DELIBERATION N°103/2025

CULTURE – MEDIATHEQUE - CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA LECTURE PUBLIQUE

L'an deux Mil vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 28 octobre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 20

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul (arrivé à 18h45), Mme BONNET Catherine (arrivée à 18h47) M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

Mme BLANCHET Annick donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h07

DEL103/2025 (8.9) : Culture – Médiathèque - Convention départementale pour la lecture publique

Rapporteure : Madame Louis

La Ville de Chartres-de-Bretagne est actuellement signataire de la Convention de lecture publique issue du schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2028, adopté par l'Assemblée départementale en juin 2023 avec 3 enjeux :

- Accompagner la transition environnementale des bibliothèques ;
- Poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques ;
- Consolider la structuration des réseaux.

De nouveaux objectifs partenariaux ont été définis en 2025 à la suite d'ateliers avec les bibliothèques du territoire :

- La coopération : comment travailler ensemble ?
 - Mise en place d'un nouveau site Internet commun de lecture publique
 - Travailler en partenariat
- Le développement durable : quelles opportunités ?
 - Organiser la gestion des collections de manière raisonnée et écoresponsable
 - Organiser la gestion des espaces et des bâtiments
 - Mettre en place des actions pour les publics autour du développement durable
- Valorisation des langues en Bretagne

Il est proposé aux différentes collectivités Département, Métropole, communes, d'adopter la nouvelle convention afin qu'elle puisse être signée d'ici la fin 2025. La convention a été présentée en réunion de réseau échange culture le 24 juin 2025.

Ceci exposé,

Vu la convention départementale de lecture publique 2024-2028 (annexe 14) ;

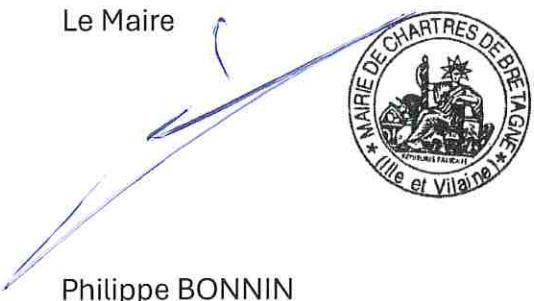
Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 16 octobre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la nouvelle convention départementale de lecture publique :**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN



La Secrétaire

Ghizlane HANANE